

Admissibilité des véhicules à l'Assistance routière CAA-Québec



Besoin d'aide sur la route?

Assurez-vous d'avoir votre carte en main lorsque vous faites votre demande d'assistance routière.

Montréal:
1-800-097-9877

Sans frais:
418-704-8870

Demander un service en ligne →

- **Véhicules admissibles toute l'année**
- **Vélos admissibles**
- **Véhicules admissibles à dates restreintes**
- **Véhicules hors route admissibles**
- **Véhicules récréatifs admissibles**
- **Véhicules non admissibles**

Notez que tous les véhicules doivent être dûment immatriculés, sauf les vélos.

Septembre 2024

Véhicules admissibles toute l'année



Types de véhicules	Conditions
 Véhicule de promenade  Camionnette  Fourgonnette à passager  Véhicule surbaissé  Véhicule de collection	Aucunes
 Camionnette avec boîte de rangement  Camionnette avec roues arrière jumelées	Si la boîte de rangement est surélevée, le véhicule n'est pas admissible à l'Assistance routière (voir « Camion à boîte surélevée » dans la section des véhicules non admissibles).
 Camionnette avec équipement de déneigement	Si l'équipement de déneigement est enlevé, le service d'Assistance routière pourra être effectué. Si l'équipement ne peut être enlevé ou en cas de doute, un patrouilleur évaluera la panne. C'est lui qui décidera si le service est couvert ou non par votre adhésion. Les services d'Assistance routière pour ce type de véhicule requièrent généralement de l'équipement plus robuste et spécialisé, qui n'est pas disponible partout au Québec et ailleurs en Amérique du Nord. Aussi, l'utilisation accrue de ces véhicules, généralement à des fins commerciales, augmente le risque de pannes, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'augmenter le coût de l'adhésion à CAA-Québec. C'est pourquoi nous nous réservons le droit, dans certaines circonstances, de refuser de couvrir ces véhicules.
 Autocaravane (moins de 3000 kg)	Un véhicule récréatif admissible correspond à un véhicule de moins de 3000 kg, aménagé de façon permanente en logement. Les services pour les autocaravanes de moins de 3000 kg sont inclus dans les modalités des options CAA Classique, CAA Plus^{MD} et CAA Premier^{MD} sur le territoire couvert par CAA-Québec. Ailleurs au Canada et aux États-Unis, seuls les détenteurs des options CAA Plus^{MD} RV et CAA Premier^{MD} RV peuvent obtenir des services pour ces véhicules. Certains clubs hors Québec n'incluent pas l'assistance routière pour les véhicules récréatifs de moins de 3000 kg dans leurs services. Si tel est le cas où survient la panne, il est possible que des frais soient facturés. Il suffit alors de régler le tout et de retourner la facture originale à CAA-Québec dans les 30 jours suivant l'incident pour obtenir un remboursement selon les barèmes établis.



Vélos admissibles

Pour obtenir le service d'Assistance vélo, vous devez vous trouver sur une voie de circulation accessible à nos véhicules d'assistance routière. Le service n'est pas offert si vous êtes immobilisé à cause de conditions météorologiques défavorables ou si vous éprouvez des problèmes avec votre vélo à votre résidence. Le patrouilleur n'est pas autorisé à procéder au déverrouillage des cadenas, des câbles ou de tout autre dispositif de verrouillage du vélo.

Certains clubs hors Québec n'offrent pas l'assistance pour les vélos. Si tel est le cas à l'endroit où survient la panne, il est possible que des frais soient facturés. Il suffit alors de régler le tout et de retourner la facture originale à CAA-Québec dans les 30 jours suivant l'incident pour obtenir un **remboursement selon les barèmes établis**.

Types de véhicules



Vélo électrique



Tandem



Vélo couché



Tricycle



Fatbike

Véhicules admissibles à dates restreintes



Les services pour scooter (ce dernier doit être immatriculé pour circuler sur la voie publique), motocyclette (régulière, avec nacelle latérale, à 3 roues ou avec remorque) T-Rex, Slingshot et Spyder sont inclus dans les modalités de l'option CAA Classique du 16 mars au 30 novembre pour le territoire couvert par CAA-Québec. Ailleurs au Canada, seuls les détenteurs des options CAA Plus^{MD} et CAA Premier^{MD} peuvent obtenir des services pour ces véhicules. Certains clubs hors Québec n'offrent pas ces services. Si tel est le cas à l'endroit où survient la panne, il est possible que des frais soient facturés. Il suffit alors de régler le tout et de retourner la facture originale à CAA-Québec dans les 30 jours suivant l'incident pour obtenir un remboursement selon les barèmes établis.

Le service sera accordé seulement si la température est supérieure à 0 °C et s'il n'y a pas d'accumulation de neige au sol. À l'intérieur des dates d'accessibilité du service, lorsque CAA-Québec n'est pas en mesure de remorquer un scooter de façon sécuritaire (neige au sol ou température inférieure à 0 °C), le membre peut utiliser son propre service, puis demander un remboursement; il sera remboursé selon les barèmes établis. Le service n'est pas offert du 1er décembre au 15 mars et aucun remboursement n'est possible.

Le survoltage n'est pas recommandé pour les scooters et non offert pour les motos, puisque le risque de dommage est très élevé. Le membre a droit au service de serrurier (sauf pour les scooters).

Types de véhicules



Scooter



Motocyclette



Motocyclette avec
nacelle latérale (side-car)



Motocyclette à 3 roues



Motocyclette avec
remorque



T-Rex, Slingshot
et Spyder

Véhicules hors route admissibles pour les membres CAA Plus^{MD} RV et CAA Premier^{MD} RV



L'Assistance routière est offerte pour ces véhicules s'ils se trouvent sur une voie carrossable, accessible aux véhicules de dépannage. Les services compris sont le remorquage, la livraison d'essence, le survoltage, le service en cas d'enlèvement et le raccompagnement, selon les modalités de l'option d'adhésion.

Le service n'est pas offert si vous êtes immobilisé à cause de conditions météorologiques défavorables. Si vous éprouvez des problèmes avec votre véhicule à votre résidence, le patrouilleur pourra le remorquer à un garage; toutefois, le retour du véhicule chez vous après la réparation n'est pas couvert. Le patrouilleur n'est pas autorisé à procéder au déverrouillage des cadenas, des câbles ou de tout autre dispositif de verrouillage.

Types de véhicules	Conditions
 Quad (VTT)	La plupart des quads sont admissibles à ce service: les motoquads, souvent appelés VTT et quatre-roues, et les autoquads d'une masse nette maximale de 750 kg (quad muni d'un ou de plusieurs sièges et d'un cadre protecteur, dont le côté à côté). Toutefois, les véhicules amphibies, de type Argo par exemple, ne sont pas admissibles.
 Motocyclette tout-terrain	Les services pour motocyclette tout-terrain sont offerts du 16 mars au 30 novembre, seulement sur le territoire couvert par CAA-Québec.
 Motoneige	Ce service est offert du 15 novembre au 15 avril, et seulement au Québec.
 Remorque à motoneige (moins de 16 pieds)	Ce service est offert toute l'année, et seulement au Québec.
 Autoquad biplace (côte à côte)	Ce service est offert toute l'année. Il est proposé seulement au Québec.

Véhicules récréatifs admissibles



Seuls les détenteurs des options CAA Plus^{MD} RV et CAA Premier^{MD} RV ont droit à tous les services d'assistance routière pour les véhicules récréatifs ci-dessous. Les membres CAA Classique, CAA Plus^{MD} et CAA Premier^{MD} n'ont pas droit au remorquage et à l'assistance en cas d'enlèvement ou de crevaison pour ces véhicules, mais ils ont droit aux autres services. Prenez note que le retrait de certaines pièces est parfois nécessaire au bon déroulement du remorquage. Toutefois, la remise de ces composants n'est pas incluse dans le service.

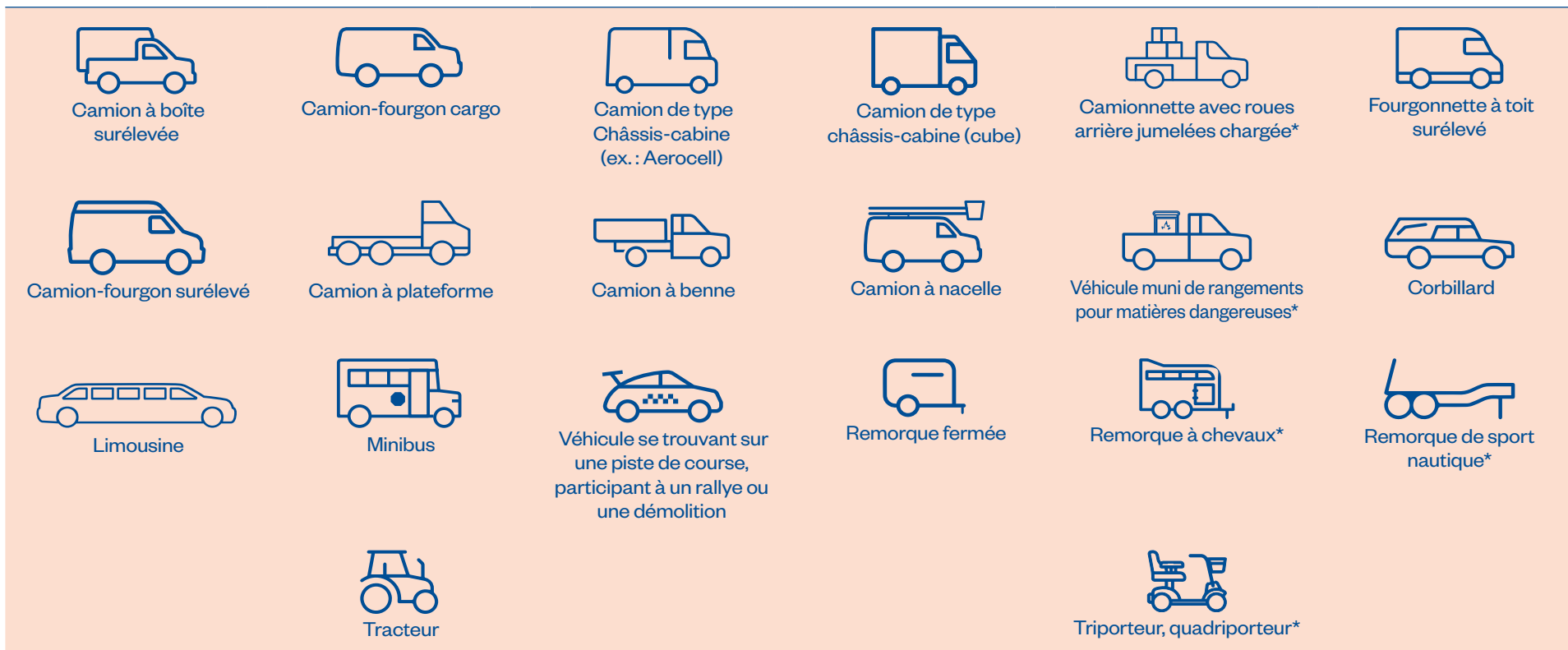
Types de véhicules	Conditions
 Autocaravane classe A  Autocaravane classe B  Autocaravane classe C	Un véhicule récréatif admissible correspond à un véhicule de plus de 3000 kg, aménagé de façon permanente en logement. Les autocaravanes modifiées qui ne peuvent pas circuler sur la voie publique (toiture modifiée, maison mobile, etc.) ne sont pas admissibles. Prenez note que le retrait de certaines pièces est parfois nécessaire au bon déroulement du remorquage. Toutefois, la remise de ces composants n'est pas incluse dans le service.
 Caravane à sellette  Tente-roulotte (plus de 16 pieds)  Caravanes (toutes longueurs)	Le membre doit payer si une caravane ou une tente-roulotte de plus de 16 pieds doit être déplacée d'un endroit à un autre, car le membre ne possède pas de véhicule équipé pour la tracter. Les caravanes modifiées qui ne peuvent pas circuler sur la voie publique (toiture modifiée, maison mobile, caravane placée sur un terrain en permanence, etc.) ne sont pas admissibles.
 Caravane portée	La caravane portée se fixe sur la caisse ou le châssis d'un véhicule routier de type camionnette.
 Tracteur pour caravane à sellette	Le tracteur pour caravane à sellette ne doit pas être un véhicule commercial.

Véhicules non admissibles



Aussi, l'utilisation accrue de ces véhicules, généralement utilisés à des fins commerciales, augmente le risque de pannes, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'augmenter le coût de l'adhésion à CAA-Québec. CAA-Québec considère que les coûts liés au dépannage et au remorquage de ces véhicules ne doivent pas être assumés par la majorité des membres qui n'en possèdent pas. Pour des raisons d'équité envers tous les membres et d'uniformité des services au Canada et aux États-Unis, CAA-Québec a pris la décision de ne pas couvrir ce type de véhicule.

Types de véhicules



*L'Assistance routière n'est pas offerte pour ces véhicules, car il y a un risque élevé de dommages, parce que son remorquage pourrait nécessiter de l'équipement particulier ou parce qu'il est nécessaire d'avoir des qualifications particulières (ex. : transporter des matières dangereuses). Le service pour ces types de véhicules requiert généralement de l'équipement plus robuste et spécialisé, qui n'est pas disponible partout au Québec et ailleurs en Amérique du Nord.

Une assistance routière complète **partout et en tout temps**

Appelez-nous

Montréal: **514-861-1313**

Sans frais: **1-800-222-4357**

Demandez l'**assistance routière** sur le Web



Devenez **membre** pour moins de 9 \$ par mois

